

SÉANCE DU 16 JUIN 2014

L'An deux mil quatorze, le seize juin, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 12 juin 2014
Date d'affichage : 12 juin 2014
Nombre de conseillers en exercice 15
présents 12
votants 14

Étaient présents : Mesdames DURAND, FRAPIER, NIEPCERON, SOLLIER et TERRENERE.
Messieurs BOURSE, COUSSEAU, DESJONQUERES, HÉROUX, LE TERRIEN et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames BERANGER et DECAUX, Monsieur TURMINEL.

Procurations : Madame Sandrine BERANGER donne procuration à Madame Claire DURAND.
Madame Maryse DECAUX donne procuration à Madame Monique TERRENERE.

Secrétaire de séance : Madame Monique TERRENERE est élue secrétaire de séance.

Vu l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur ROBERT indique qu'il a jugé nécessaire de convoquer le conseil municipal, selon la procédure d'urgence, et en expose les motifs.

Lors de la dernière séance de conseil municipal du 11 juin dernier, le point de l'ordre du jour, concernant la création d'un poste d'ATSEM contractuel avait été repoussé, à la réunion du 9 juillet, afin d'approfondir le sujet. Il s'avère qu'une réponse urgente est attendue par l'équipe enseignante, afin de transmettre au plus vite, l'organisation des différentes classes à l'Inspection Académique, et que cette dernière ne peut se faire qu'après la décision du conseil. L'organisation de la prochaine rentrée scolaire, doit être présentée aux parents d'élèves, le 20 juin. Un compte-rendu de cette réunion doit ensuite être adressé à Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale.

De plus, suivant l'issue d'un vote positif, il sera nécessaire d'étudier les différents types de contrat possibles, puis de procéder au recrutement. Compte-tenu de la période de vacances, il faudra s'y mettre au plus vite.

Après débat, le Conseil Municipal valide cette procédure d'urgence, afin d'étudier l'unique sujet indiqué à l'ordre du jour de la présente réunion.

I – CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

Monsieur ROBERT rappelle donc le sujet, et souhaite donner la parole à chacun afin de connaître leur avis.

Mme TERRENERE communique une fiche répertorient les deux situations possibles. Elle conclut que la création d'un poste pourrait s'effectuer, à raison de 16 heures par semaine, pendant les 10 mois scolaires. Elle indique également qu'elle a chiffré cette demande pour un coût de 8 400 € environ.

Monsieur DESJONQUERES remet un tableau établi par ses soins, et répertorient les différentes situations des communes environnantes.

Monsieur ROBERT propose ensuite, de passer au vote. Après concertation, il est donc décidé de voter à main levée. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (8 votes "pour", 3 absentions, 3 votes "contre") de créer un poste d'aide maternelle pour la classe de G.S./C.P. pour l'année scolaire 2014/2015, à raison de 16 heures par semaine, maximum. (du lundi matin au vendredi matin, à priori). Cet emploi pourra prendre la forme d'un contrat aidé sous la forme d'un C.A.E ou d'un C.U.I., si cela est possible.

Clôture de la séance à 21 h 25.

Affiché le 7 juillet 2014